



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
-----  
DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE  
-----  
VILLE DE TRILPORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

*SESSION ORDINAIRE  
Séance du 12 novembre 2019*

**N°2019/87 : TRANSFERT D'OFFICE DE LA VOIRIE ET DES RESEAUX DU  
LOTISSEMENT « LE CLOS L'ANGELOT »**

*L'an deux mille dix-neuf le mardi 12 novembre à 20h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de Trilport, se sont réunis salle Saint-Exupéry, sur une convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 6 novembre 2019.*

**Etaient présents : 20**

Mesdames, Messieurs, Jean-Michel MORER, Danielle BOURGUIGNON, Camille FASSI, Michel EBERHART, Annick PANE, Gérard MORAUX, Geneviève LEGUAY, Manuel MEZE, Roselyne WALGER, Joaquim DA CRUZ, Stide MARQUEZ, Denise GONON, Ange AMBROSIO, Isabelle YEROMONAHOS, Azdine RAMDAN, Emmanuel FONKING, Fathia BEN MABROUK, Geneviève CAIN, Serge MAGLIOZZI, Isabelle GUILA CORNIL.

**Pouvoirs : 3**

Madame Francine BERTHAUX à Madame Danielle BOURGUIGNON, Madame Françoise VASSELON à Monsieur Manuel MEZE, Monsieur Eric KRAEMER à Monsieur Serge MAGLIOZZI.

**Absents excusés : 4**

Monsieur Christophe BLONDEL DEBLANGY, Madame Elise BEAUFORT-LAMBERT, Monsieur Patrick AUGHEY, Madame Clémence LAUMONIER.

M. Michel EBERHART a été élu secrétaire de séance

Monsieur Jean-Michel MORER ne prend pas part au vote

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**VU** le Code la Voirie routière notamment les articles L 141-3 et suivants et, R141-4 et suivant,

**VU** le Code Général des Collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Accusé de réception en préfecture  
077-217704758-20191112-2019-087DEL-DE  
Date de télétransmission : 18/11/2019  
Date de réception préfecture : 18/11/2019

**Vu** le code l'urbanisme, notamment l'article L 318-3 et l'article R 318-10 modifiés par le décret n° 2008-361 en date du 13 avril 2005

**Vu** le code des relations entre le public et l'administration et notamment l'article R 134-5

**Vu** la délibération du Conseil Municipal en date du 20 décembre 2018 décidant le lancement de l'enquête publique pour le transfert d'office dans le domaine public routier communal de la voirie et des réseaux du lotissement « le Clos l'Angelot »,

**Vu** l'arrêté municipal n° 2019-078 du 6 juin 2019, prescrivant l'ouverture d'une enquête publique du 24 juin 2019 au 8 juillet 2019 sur le projet de transfert d'office des voies et équipements annexes dans le domaine public communal du lotissement « le Clos L'Angelot »,

**VU** l'avis de la commission urbanisme/VRD/Développement durable du 29 octobre 2019

**CONSIDERANT** qu'une observation n'a été formulée au cours de cette enquête et que le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable sans réserve au transfert des voiries et équipements du lotissement « le Clos l'Angelot » sans indemnité dans le domaine communal,

**ENTENDU** l'exposé de Monsieur le Maire,

**APRES** en avoir délibéré

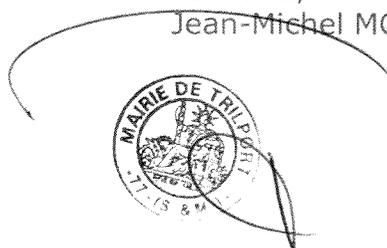
#### **A L'UNANIMITE**

**DONNE** un avis favorable au transfert d'office de la voirie et des réseaux constitué de deux parcelles cadastrées AE 241 et 203 d'une superficie de 4561 m<sup>2</sup> du lotissement « Le Clos l'Angelot » dans le domaine public communal.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou un adjoint à signer les documents nécessaires à ce transfert.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.  
 POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
 Document déposé à la Sous-Préfecture de MEAUX  
 Le  
 Publié le  
 ACTE RENDU EXECUTOIRE  
 Art. L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Maire,  
 Jean-Michel MORER



Accusé de réception en préfecture  
 077-217704758-20191112-2019-087DEL-DE  
 Date de télétransmission : 18/11/2019  
 Date de réception préfecture : 18/11/2019